

# ÉVALUATION

## INVESTISSEMENTS EN CULTURE MARAÎCHÈRE, PETITS FRUITS ET HORTICULTURE

SYNTHÈSE – JUIN 2024

### PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEAE) est un élément central de la politique agricole de la Région Nouvelle-Aquitaine, intégrant les ambitions de la démarche régionale Néo Terra. Il vise à soutenir les investissements qui améliorent la performance économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles. Le PCEAE « **Investissements en culture maraîchère, petits fruits et horticulture** » a vocation à apporter une aide financière pour les dépenses d'investissement des exploitations qui répondent à un ou plusieurs des enjeux suivants :

- › Amélioration de la compétitivité et diminution de la pénibilité du travail
- › Développement des cultures régionales
- › Amélioration de la protection des cultures contre les aléas climatiques
- › Allongement du calendrier de production



### OBJECTIFS PRINCIPAUX

- ✓ Soutien à la production régionale de maraîchage, petits fruits, horticulture et plantes médicinales.
- ✓ Aide à l'installation des jeunes agriculteurs et des nouveaux installés.
- ✓ Approvisionnement des marchés locaux.
- ✓ Promotion des pratiques agro-environnementales (depuis 2019).

### DÉPENSES ÉLIGIBLES

- ✓ Les investissements matériels exclusivement liés au projet, en lien avec les enjeux de l'opération.
- ✓ La location de matériel et les matériaux liés aux travaux d'auto-construction en lien direct avec le projet.
- ✓ Les investissements d'occasion peuvent être pris en compte dans la demande de subvention à la condition que le matériel soit de première main et qu'il n'ait pas bénéficié d'une aide nationale ou communautaire.

# L'ÉVALUATION : POURQUOI ET COMMENT ?



## LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

- › Produire des éléments d'évaluation ex-post du dispositif sur 2018-2021.
- › Accompagner le développement des outils de suivi pour favoriser l'évaluation chemin faisant

## LA MÉTHODE

### LE CHAMP

Période étudiée :  
2018 -2021

Analyse globale : sur  
l'ensemble de la  
Nouvelle-Aquitaine,  
en distinguant  
différentes échelles  
territoriales

### LES THEMATIQUES CLÉS

- Les activités des bénéficiaires
- La situation des bénéficiaires (Nouveaux installés / Jeunes agriculteurs)
- La sélection du projet et le paiement de l'aide au regard du cycle de vie de l'exploitation
- Le délai de réalisation du projet
- La non-demande de paiement
- L'effet de la certification environnementale sur l'aide reçue
- Localisation des bénéficiaires au regard des spécialisations agricoles régionales et des lieux de consommation
- Effet de l'aide sur la pérennité des exploitations aidées, notamment les jeunes
- Efficacité de l'aide au regard des impacts ressentis par les bénéficiaires

### LES OUTILS DE COLLECTE DES DONNÉES

#### (1) Trois bases de données construites

1 base « Projet » : N=458

1 base « Exploitations » : N=428

1 base « Départements » : N = 12

=> Enrichissement avec des  
données « établissements » et  
« géographiques »

=> traitements statistiques

#### (2) Enquête bénéficiaires PCEA

→ 456 exploitations ont répondu,  
dont 179 bénéficiant de l'AAP

## REALISATIONS - LES PROJETS SOUTENUS



**387** projets ont reçu une aide régionale

Plus de la moitié des projets soutenus concernaient des abris froids et la protection des cultures (adventices, insectes, gel)



Aides totales votées : **2,9 millions d'euros**

Montant des projets : **8,4 millions d'euros**

**34%**

d'aide régionale en moyenne par projet

**Au moment de l'évaluation :**

**49%** des projets soutenus avaient fait une demande partielle ou totale de paiement.

**47%** des projets soutenus étaient en cours ou en attente de réalisation.

**4%** des projets avaient été clôturés dans réalisation .



## DES EXPLOITATIONS SÉLECTIONNÉES QUI CORRESPONDENT AUX EXPLOITATIONS CIBLÉES

- Les exploitations sélectionnées correspondent aux cibles visées, avec 78% d'entre elles ayant moins de cinq ans. Elles sont cohérentes avec les spécialisations agricoles régionales et 77% des exploitations commercialisent leur production localement.

## UN DISPOSITIF NÉCESSAIRE ET EFFICACE QUI RÉPOND À SES OBJECTIFS



**exploitants**

considèrent que l'aide régionale était **nécessaire pour réaliser leur projet.**

→ Les objectifs du PCAE sont globalement atteints, notamment :

- › Développement des productions régionales .
- › Essor des marchés locaux.
- › Installation des jeunes agriculteurs.
- › Promotion des pratiques agro-environnementales.
- › Diminution de la pénibilité du travail.
- › Amélioration de la protection contre les aléas climatiques.



Les bénéficiaires mentionnent moins souvent l'impact positif sur la rémunération des exploitants (41%) et la création d'emplois salariés (33%), ainsi que sur la réduction des risques environnementaux (47%).

## DEUX PROFILS D'EXPLOITATIONS ACCOMPAGNÉES

- 45% des demandes de paiement sont faites dans la première année de vie de l'exploitation, tandis qu'un tiers des exploitations demande l'aide à partir de la 4ème année, montrant deux types de besoins : financement rapide pour les nouvelles installations et aide moins urgente pour les exploitations établies.

## UNE DURÉE DE RÉALISATION DES PROJETS COMPRISE ENTRE 1 ET 2 ANS

- Le délai moyen entre l'éligibilité et le paiement de l'aide est entre 1 et 2 ans. 75% des exploitations demandent un premier versement moins de 1,8 an après l'éligibilité, avec une régularité des délais de paiement indépendamment des caractéristiques des exploitations.

## UN SOUTIEN RENFORCÉ POUR LES EXPLOITATIONS CERTIFIÉES AB ET/OU HVE

- Les exploitations avec certification environnementale reçoivent une contribution régionale plus élevée, malgré des montants absolus plus faibles (2 951 euros contre 5 423 euros pour celles sans certification). La part de l'aide régionale est significativement plus élevée pour ces exploitations, alignée avec les plafonds des dépenses éligibles. Depuis 2020, tous les projets financés dans le cadre du dispositif bénéficient d'une certification environnementale (AB et/ou HVE) conformément à l'évolution du cahier des charges de l'appel à projets.

## DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT QUI SOULIGNENT L'ENJEU DE COORDINATION ENTRE LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX

- Les projets futurs des bénéficiaires du PCAE sont de bons indicateurs de leurs besoins. Leur analyse fournit donc des informations utiles pour orienter l'action publique en faveur du développement des exploitations soutenues. Ainsi, deux types de projets ont reçu plus de 50% d'intentions favorables auprès des bénéficiaires du PCAE « Maraîchage », suivis de peu par deux autres types de projet: :
  - › Investissements dans du matériel agricole pour la production
  - › Investissements dans un local de conditionnement/stockage
  - › Développement de nouvelles activités agricoles (diversification de la production, ferme pédagogique, gîtes, etc.)
  - › Réduction de la pénibilité (désherbage, mise en culture des récoltes, etc.)
- Ces besoins soulignent la nécessité d'une meilleure coordination entre les différents dispositifs régionaux de soutien à l'agriculture.



## AMÉLIORER LES OUTILS DE SUIVI DE L'AAP

- › **Collecte de données** : besoin d'améliorer la précision et l'homogénéité des données sur les activités des exploitations.
- › **Nomenclatures comparables** : utilisation de nomenclatures d'activités agricoles comparables aux nomenclatures officielles pour améliorer la collecte et l'évaluation des données.
- › **Simplicité et efficacité** : concevoir un système d'information qui soit simple pour les demandeurs et efficace pour les services.
- › **Homogénéité des données** : assurer la continuité et la comparabilité des données d'une année sur l'autre.
- › **Qualité plutôt que quantité** : collecter moins de données mais de meilleure qualité.
- › **Enquêtes régulières** : instaurer des enquêtes périodiques auprès d'un échantillon représentatif pour compléter l'évaluation des dispositifs.

## ACCENTUER LE SOUTIEN AUX PROJETS ENGAGÉS DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- › **Renforcement de l'agriculture biologique (AB)** : Conformément aux objectifs, augmenter le soutien à l'agriculture biologique et à la réduction des risques environnementaux.
- › **Majoration des aides** : Depuis 2024, majoration de 10% de l'aide pour les exploitations engagées en AB.

## ADAPTER LE SOUTIEN AUX EXPLOITATIONS EN FONCTION DE LEUR CYCLE DE VIE

- › **Différents besoins selon l'ancienneté** : Les exploitations récentes et celles établies depuis longtemps ont des besoins différents.
- › **Délais de paiement** : Étudier la possibilité de réduire les délais de paiement et d'adapter les montants en fonction de l'ancienneté des exploitations.
- › **Réduction des pièces justificatives** : Limiter le nombre de factures à fournir pour simplifier les démarches et accélérer le traitement des paiements.

## RENFORCER LA COORDINATION AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS

- › **Parcours simplifié** : Améliorer la coordination entre les différents dispositifs de soutien pour faciliter le parcours des exploitations maraîchères.
- › **Formulaire unique** : Proposer un formulaire commun pour les différents dispositifs avec des annexes spécifiques, simplifiant ainsi les démarches administratives.
- › **Réunion de coordination** : Augmenter la participation des responsables de services aux réunions de coordination mensuelles pour améliorer la synergie entre dispositifs.